

# UFF CAP DIVERSIFIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2019

**Myria** Asset Management  
GROUPE Uff

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>10</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF CAP DIVERSIFIE ».....</b>	<b>11</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>11</b>
• <b>Comptes annuels</b>	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• <b>Annexes aux comptes annuels</b>	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• <b>Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2019</b>	

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Gestionnaire financier par délégation : Edmond de Rothschild Asset Management**

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2004  
Siège social : 47, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS - FRANCE

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidité de l'OPCVM.

Le dépositaire est également chargé, par délégation de la société de gestion, de la tenue du passif du Fonds, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du Fonds.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

Délégués : La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégués et sous délégués de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêts susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : [www.caceis.com](http://www.caceis.com). Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund**

### **Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM**

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- FR0007022124 UFF CAP DIVERSIFIE part A
- FR0011062132 UFF CAP DIVERSIFIE part I

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** :

- Capitalisation et/ou distribution pour la part A
- Capitalisation pour la part I

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence, à travers une gestion discrétionnaire et active dans le cadre de l'option dite « DSK ».

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est le taux du livret A.

Ce taux correspond au taux de rémunération délivré par un Livret A (livret d'épargne court terme accessible en France) et est déterminé par le Ministère français de l'Économie et des Finances. Depuis le 1er août 2004, ce taux est déterminé tous les semestres de façon automatique par une formule d'indexation.

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille du FCP sera investi au minimum à 50% en actions françaises ou de pays de l'Union Européenne répondant aux normes de la réglementation dite DSK : le FCP sera investi en actions de sociétés ayant leur siège social dans un état de l'Union Européenne et passible de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, dont à hauteur de 5% minimum du portefeuille total, les titres suivants :

- actions cotées de petites capitalisations (inférieure à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci),
- actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque ou de sociétés financières d'innovation cotées ou non,
- Parts de FCPR, de FCPI ou de FIP.

Au-delà de ce ratio de 50% de l'actif, le reste du portefeuille pourra être investi en toutes catégories d'actions, en titres donnant accès au capital ou en titres de créance et instruments du marché monétaire sans que les émetteurs de pays n'appartenant pas à l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE) puissent représenter plus de 20% de l'actif.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de ses dirigeants et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation États/autres émetteurs ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de la qualité de leur signature, de leur notation et de la maturité des titres.
- l'exposition de la poche taux pourra être réalisée par investissement en OPC, sans que l'investissement total en OPC puisse excéder 50% de l'actif.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### ➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

#### ➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP et les OPC détenus en portefeuille sont exposés. Le portefeuille peut être exposé à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés dans le capital risque ou l'innovation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### ➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance détenus en direct ou par les OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -4 et +15. L'exposition sur les marchés de taux en direct ou du fait des OPC détenus en portefeuille est de 50% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci ou si l'un des OPC en portefeuille détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

➤ **Risque de contrepartie**

Dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où le FCP peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risques liés aux marchés des pays émergents**

La partie de l'actif investie dans les pays émergents pourra atteindre 20% du FCP. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « UFF CAP DIVERSIFIÉ »**

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 100% d'actions françaises ou étrangères négociées sur un marché réglementé directement ou par le biais d'OPC.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite «DSK» : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà du ratio de 50% imposé par la réglementation dite « DSK », le FCP pourra investir sur tout marché réglementé de l'OCDE en actions et autres titres donnant accès au capital (dans la limite de 10% en certificats d'investissement, droit de vote ou bons de souscription...).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes zones géographiques sans que toutefois les émetteurs des pays émergents puissent représenter plus de 20% de l'actif.

Les titres détenus relèveront principalement de grosses capitalisations, les petites capitalisations pouvant toutefois représenter jusqu'à 20% de l'actif. Les titres détenus seront libellés en euro, ou dans la devise du pays d'investissement.

#### Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire à hauteur de 50% maximum (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront pour la plupart de l'OCDE et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les émetteurs de pays émergents ne pourront représenter plus de 20% de l'actif.

Ils pourront relever de toutes notations. Toutefois, les titres affichant une notation inférieure à BBB- par Standard & Poor's ou notation équivalente pour une autre agence indépendante de notation ne devront pas représenter plus de 35% de l'actif.

Les titres détenus seront libellés en euro, ou dans la devise du pays d'investissement.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 50% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement alternatifs de droit français ou d'OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC pourront appartenir aux classes suivantes :

- dans la limite de 20% maximum de l'actif, « actions internationales », dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- dans la limite de 10% maximum de l'actif, de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité dans le but de réaliser l'objectif de gestion au regard de la norme dite « DSK »,
- dans la limite de 10% maximum de l'actif, « actions des pays de l'union européenne » et « diversifié », dans le but de réaliser l'objectif de gestion,

- dans la limite de 10% maximum de l'actif, « fonds de fonds alternatifs » de droit français ou européen, dans le but d'améliorer le couple risque rendement du portefeuille,
- dans la limite de 50% maximum de l'actif « obligations et autres titres de créance libellés en euro et obligations et autres titres de créance internationaux », « monétaire », et « monétaire court terme », dans le but de réaliser l'objectif de gestion et/ou dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés : futures et options sur actions et sur taux ; achat / vente de devises à terme ; swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou aux marchés des taux et des devises, ainsi que dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par le FCP pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription ou encore des obligations remboursables en actions. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, ou aux marchés des taux et des devises, ainsi que dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP pourra effectuer dans la limite de 10% de l'actif des acquisitions temporaires au moyen de prises en pension, par référence au code monétaire et financier.

Ces opérations seront réalisées dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie.

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par le FCP pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

**CHANGEMENTS INTERVENUS**

Néant.



## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2018.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2018, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2018 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2018 : 867 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 689 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 177 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 694 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 172 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 9 bénéficiaires.

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du groupe Edmond de Rothschild Asset Management. Cette liste est établie sur la base de critères prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

## **CRITÈRES ESG**

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants :

Pour la part A : la capitalisation ou la distribution.

Pour la part I : la capitalisation pure.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **RÈGLEMENT SFTR**

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « UFF CAP DIVERSIFIE »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT** **OCTOBRE 2018 - SEPTEMBRE 2019**

L'exercice annuel clos le 30 septembre 2019 s'est caractérisé par une profonde perte de confiance dans la force du cycle économique mondial dû à la fois à la montée de l'incertitude géopolitique et à la brutale dégradation du secteur industriel notamment en Chine et en Allemagne.

Cependant sur les marchés, cette période a été incroyablement contrastée. En effet, le dernier trimestre 2018 a été douloureusement marqué par le resserrement réel et annoncé des taux d'intérêts américains.

En revanche, dès le début de l'année 2019 les différentes Banques Centrales, à commencer par la FED, ont complètement changé de posture. De même, progressivement beaucoup de pays ont laissé penser que leurs budgets seraient plus pro cycliques.

Ainsi depuis des mois, les marchés d'actions cherchent le point d'équilibre entre les signes de détérioration de l'économie, l'incertitude géopolitique et les mesures de soutien monétaires et budgétaires.

Dans ce contexte, nous avons fait évoluer l'exposition au risque action via des protections optionnelles. Au plus bas à 20% en décembre l'exposition en actions a fortement rebondi dès la deuxième semaine de janvier. Depuis elle a oscillé en fonction de notre perception du risque.

Les principales diversifications thématiques mondiales sont la santé, le Big Data, l'or et la transition énergétique.

#### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2019, le fonds a réalisé une performance de

- -5.52% sur la part A
- -4,47% sur la part I

sur 12 mois, contre 0,75% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**UFF CAP DIVERSIFIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2019**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2019**

**UFF CAP DIVERSIFIE  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE**  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MYRIA ASSET MANAGEMENT  
32, avenue d'Iéna  
75116 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale UFF CAP DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

# UFF CAP DIVERSIFIE

**COMPTES ANNUELS**

**30/09/2019**

## BILAN ACTIF AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>150 701 061,41</b>	<b>147 819 902,96</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>104 988 523,71</b>	<b>100 350 602,09</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	104 988 523,71	100 350 602,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>45 387 037,70</b>	<b>47 025 300,87</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	42 609 265,30	41 845 319,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	2 777 772,40	5 179 981,80
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>325 500,00</b>	<b>444 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	325 500,00	444 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>90 205,20</b>	<b>239 788,57</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>90 205,20</b>	<b>239 788,57</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 703 324,83</b>	<b>12 638 992,92</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1 703 324,83</b>	<b>12 638 992,92</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>152 494 591,44</b>	<b>160 698 684,45</b>

## BILAN PASSIF AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	152 884 663,54	150 274 221,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-8 080 287,87	10 538 262,74
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	483 188,24	-433 173,81
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>145 287 563,91</b>	<b>160 379 310,64</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	57 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>230 942,02</b>	<b>254 956,66</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>230 942,02</b>	<b>254 956,66</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 976 085,51</b>	<b>7 417,15</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>6 976 085,51</b>	<b>7 417,15</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>152 494 591,44</b>	<b>160 698 684,45</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Options</b>		
DJ EURO STOXX 50 ' 10/2019 PUT 3400	15 241 551,50	0,00
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3000	0,00	2 330 139,36
DJ EURO STOXX 50 10/2018 PUT 3300	0,00	19 556 294,44
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 701,11	406,98
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 332 797,57	2 595 408,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>3 334 498,68</b>	<b>2 595 815,86</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	54 308,21	33 804,56
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>54 308,21</b>	<b>33 804,56</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>3 280 190,47</b>	<b>2 562 011,30</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 780 805,06	2 998 819,38
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>499 385,41</b>	<b>-436 808,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-16 197,17	3 634,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>483 188,24</b>	<b>-433 173,81</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en !!Empty!!.

La durée de l'exercice est de !!Empty!! mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue. Ainsi, des parts de Fonds de Capital Investissement représentant XX % de l'actif net du fonds sont valorisées sur la base de leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de :

- UFF Cap Diversifié A : 2,05% TTC
- UFF Cap Diversifié I : 0,95% TTC

### **Commission de surperformance**

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP (coupons réinvestis) à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence après intégration en parallèle des mouvements de souscription et de rachat.



Le fonds de référence (fonds indicé) enregistre la performance de l'indicateur de référence du FCP majoré de 3 points (Livret A + 3%), sur une période de référence correspondant à l'exercice du fonds. A la fin de chaque période de référence, sous condition qu'il soit constaté une performance du FCP supérieure à celle du fonds indicé, il sera dû une commission de surperformance égale à 15% de la surperformance. Cette commission est plafonnée à 1% TTC de l'actif moyen.

Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance du fonds indicé, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La commission de surperformance est provisionnée s'il y a lieu, à chaque calcul de la valeur liquidative. L'ajustement de la provision entre deux valeurs liquidatives sera effectué par dotation ou reprise. Les reprises de provision seront plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance sera payée annuellement au terme de chaque période de référence. Les frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. La provision de surperformance afférente à des parts présentées au rachat est acquise à la société de gestion et payée après certification des comptes de l'exercice par le commissaire aux comptes.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables :***

Les sommes distribuables sont constituées par :

### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### ***Modalités d'affectation des sommes distribuables :***

<b><i>Sommes Distribuables</i></b>	<b><i>Parts « A »</i></b>	<b><i>Parts « I »</i></b>
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>160 379 310,64</b>	<b>164 130 375,97</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 925 532,20	7 818 066,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 427 788,50	-9 301 157,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 767 048,69	15 725 595,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 158 932,77	-3 718 733,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 793 884,86	7 511 435,73
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 680 636,36	-7 879 200,00
Frais de transactions	-609 499,69	-488 359,92
Différences de change	-287 743,60	-543 507,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 557 681,06	-11 402 797,50
Différence d'estimation exercice N	11 532 972,34	13 090 653,40
Différence d'estimation exercice N-1	-13 090 653,40	-24 493 450,90
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	644 684,09	-1 035 600,00
Différence d'estimation exercice N	-390 915,91	-1 035 600,00
Différence d'estimation exercice N-1	1 035 600,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	499 385,41	-436 808,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>145 287 563,91</b>	<b>160 379 310,64</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>Actif</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture		
Actions	15 241 551,50	10,49
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>15 241 551,50</b>	<b>10,49</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 703 324,83	1,17
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 976 085,51	4,80
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 703 324,83	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 976 085,51	4,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	GBP		CHF		SEK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	26 792 832,58	18,44	5 007 784,20	3,45	3 867 514,19	2,66	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	42 031,98	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	48 173,22	0,03
Comptes financiers	974 275,10	0,67	296 550,62	0,20	351 197,25	0,24	81 301,86	0,06
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 466,68	0,01
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/09/2019
<b>Créances</b>	
Coupons et dividendes en espèces	90 205,20
<b>Total des créances</b>	<b>90 205,20</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	230 920,48
Frais de gestion variable	21,54
<b>Total des dettes</b>	<b>230 942,02</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	580,0000	664 894,70
Parts rachetées durant l'exercice	-1 742,0000	-2 060 106,65
Solde net des souscriptions/rachats	-1 162,0000	-1 395 211,95
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	44 324,3892	4 260 637,50
Parts rachetées durant l'exercice	-98 286,6170	-9 367 681,85
Solde net des souscriptions/rachats	-53 962,2278	-5 107 044,35

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### 3.7.FRAIS DE GESTION

	30/09/2019
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	249 237,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 531 567,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,05
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/09/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00



### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	483 188,24	-433 173,81
<b>Total</b>	<b>483 188,24</b>	<b>-433 173,81</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	313 055,84	178 931,76
<b>Total</b>	<b>313 055,84</b>	<b>178 931,76</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	170 132,40	-612 105,57
<b>Total</b>	<b>170 132,40</b>	<b>-612 105,57</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 080 287,87	10 538 262,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-8 080 287,87</b>	<b>10 538 262,74</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 400 132,61	1 820 360,08
<b>Total</b>	<b>-1 400 132,61</b>	<b>1 820 360,08</b>

	<b>30/09/2019</b>	<b>28/09/2018</b>
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 680 155,26	8 717 902,66
<b>Total</b>	<b>-6 680 155,26</b>	<b>8 717 902,66</b>

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>149 119 380,93</b>	<b>155 690 077,54</b>	<b>164 130 375,97</b>	<b>160 379 310,64</b>	<b>145 287 563,91</b>
<b>UFF CAP DIVERSIFIE I</b>					
Actif net en EUR	28 541 922,64	28 228 844,31	28 804 275,83	27 890 014,63	25 265 915,41
Nombre de titres	26 036,0000	24 348,0000	23 088,0000	22 468,0000	21 306,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 096,24	1 159,39	1 247,58	1 241,32	1 185,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	61,58	3,87	42,62	81,02	-65,71
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	7,09	14,76	-0,70	7,96	14,69
<b>UFF CAP DIVERSIFIE A</b>					
Actif net en EUR	120 577 458,29	127 461 233,23	135 326 100,14	132 489 296,01	120 021 648,50
Nombre de titres	1 313 483,7937	1 327 560,7351	1 316 966,4084	1 310 168,9739	1 256 206,7461
Valeur liquidative unitaire en EUR	91,79	96,01	102,75	101,12	95,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	5,22	0,34	3,52	6,65	-5,31
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,44	0,18	-0,57	-0,46	0,13

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
COMMERZBANK AG	EUR	225 000	1 197 450,00	0,82
COVESTRO AG	EUR	35 010	1 589 454,00	1,09
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	EUR	37 100	1 692 502,00	1,17
THYSSENKRUPP AG	EUR	79 000	1 003 695,00	0,69
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 483 101,00</b>	<b>3,77</b>
<b>BELGIQUE</b>				
TELENET GROUP HOLDING	EUR	21 800	943 940,00	0,65
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>943 940,00</b>	<b>0,65</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	115 700	538 005,00	0,37
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	310 000	3 427 050,00	2,36
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 965 055,00</b>	<b>2,73</b>
<b>FRANCE</b>				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	18 410	3 004 512,00	2,07
ARKEMA	EUR	30 000	2 565 600,00	1,77
ATOS	EUR	28 453	1 840 340,04	1,27
BALYO SA - PROMESSES	EUR	750 000	1 560 000,00	1,07
BOUYGUES	EUR	112 000	4 116 000,00	2,83
CARREFOUR	EUR	170 000	2 730 200,00	1,88
CLASQUIN	EUR	115 635	4 024 098,00	2,77
GETLINK SE	EUR	106 100	1 462 058,00	1,01
INTERPARFUMS	EUR	28 803	1 131 957,90	0,78
LNA Sante SA	EUR	40 000	1 876 000,00	1,29
SANOFI	EUR	65 750	5 592 695,00	3,86
SOCIETE GENERALE SA	EUR	77 700	1 953 378,00	1,34
VISIATIV SA	EUR	75 000	1 800 000,00	1,24
VIVENDI	EUR	38 710	974 717,80	0,67
WORLDLINE SA	EUR	11 380	658 902,00	0,45
1000MERCIS	EUR	36 000	774 000,00	0,53
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>36 064 458,74</b>	<b>24,83</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	191 100	3 397 758,00	2,34
SALVATORE FERRAGAMO	EUR	180 000	3 051 900,00	2,10
UNICREDIT SPA	EUR	100 000	1 082 000,00	0,74
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>7 531 658,00</b>	<b>5,18</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JERSEY</b>				
WPP PLC	GBP	145 400	1 669 869,13	1,15
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>1 669 869,13</b>	<b>1,15</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	45 000	3 680 550,00	2,53
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 400 000	4 005 400,00	2,76
QIAGEN	EUR	92 000	2 763 680,00	1,90
ROYAL PHILIPS	EUR	100 100	4 254 250,00	2,93
TOMTOM - BEARER AND REGISTERED SHS	EUR	61 000	628 300,00	0,43
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>15 332 180,00</b>	<b>10,55</b>
<b>ROYAUME UNI</b>				
BURBERRY GROUP PLC	GBP	74 040	1 815 917,87	1,25
ITV PLC	GBP	2 400 000	3 408 844,77	2,35
MEGGITT	GBP	671 300	4 809 064,76	3,31
RECKITT BENCKISER PLC	GBP	28 130	2 013 275,27	1,39
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	178 400	3 942 752,71	2,71
SMITHS GROUP PLC	GBP	70 300	1 245 160,20	0,86
SOPHOS GROUP PL	GBP	234 000	1 057 276,62	0,73
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	273 200	2 108 793,32	1,45
TESCO PLC	GBP	619 000	1 682 976,08	1,16
TULLOW OIL	GBP	1 052 000	2 538 614,62	1,75
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	53 700	500 287,23	0,34
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>25 122 963,45</b>	<b>17,30</b>
<b>SUEDE</b>				
ERICSSON(LM) B	SEK	380 000	2 789 986,56	1,92
TELE2 AB	SEK	78 800	1 077 527,63	0,74
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>3 867 514,19</b>	<b>2,66</b>
<b>SUISSE</b>				
NOVARTIS AG NOMINATIF	CHF	62 950	5 007 784,20	3,45
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>5 007 784,20</b>	<b>3,45</b>
<b>TOTAL Actions &amp; val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.</b>			<b>104 988 523,71</b>	<b>72,27</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>104 988 523,71</b>	<b>72,27</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term C	EUR	1 330	167 564,04	0,12
EDMOND DE ROTHSCHILD ENERGY EVOLUTION I	EUR	15 700	1 618 199,00	1,11
Edmond de Rothschild GOLDSPIHERE Part I	EUR	220	2 175 683,40	1,50
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 961 446,44</b>	<b>2,73</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
EDMOND DE ROTH-GL HLTHC-IEUR	EUR	13 835,113	5 076 102,96	3,49
EDMOND DE ROTH-SIG EU HY-I	EUR	320	5 556 953,60	3,82
EDR BD ALLOC I EUR CAP	EUR	1 827	24 200 259,30	16,66
EDR FUND-BIG DATA-I-EUR	EUR	23 100	3 814 503,00	2,63
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>38 647 818,86</b>	<b>26,60</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>42 609 265,30</b>	<b>29,33</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés</b>				
<b>FRANCE</b>				
CABESTAN CAPITAL FCPR A	EUR	500	0,00	0,00
CABESTAN CAPITAL FCPR B	EUR	500	2 222 740,00	1,53
MASSERAN FRA. SELECT. 1 A FCPR	EUR	4 950	115 285,50	0,08
MASSERAN FRA. SELECT. 1 B FCPR	EUR	5 000	0,00	0,00
PARTENARIAT ET INNOVATION Part A	EUR	68 750	18 562,50	0,01
WINCH CAPITAL 2 FCPR Part B	EUR	390	421 184,40	0,29
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 777 772,40</b>	<b>1,91</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>2 777 772,40</b>	<b>1,91</b>
<b>Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats non membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés</b>				
<b>FRANCE</b>				
WINCH CAPITAL 2 FCPR Part A	EUR	390	0,00	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats non membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>45 387 037,70</b>	<b>31,24</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>				
<b>Engagements à terme conditionnel</b>				
<b>Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJ EURO STOXX 50 ' 10/2019 PUT 3400	EUR	3 500	325 500,00	0,22
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>325 500,00</b>	<b>0,22</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>325 500,00</b>	<b>0,22</b>
<b>TOTAL Instruments financiers à terme</b>			<b>325 500,00</b>	<b>0,22</b>
<b>Créances</b>			<b>90 205,20</b>	<b>0,06</b>
<b>Dettes</b>			<b>-230 942,02</b>	<b>-0,16</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-5 272 760,68</b>	<b>-3,63</b>
<b>Actif net</b>			<b>145 287 563,91</b>	<b>100,00</b>

UFF CAP DIVERSIFIE I	EUR	21 306,0000	1 185,85	
UFF CAP DIVERSIFIE A	EUR	1 256 206,7461	95,54	